

COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING



الشركة الدولية للإيجار المالي

Compagnie Internationale de Leasing
Société Anonyme au capital de 25 000 000 dinars
Siège social : 16, Avenue Jean Jaurès – 1001 – Tunis
RC N° B1129231997

La CIL est notée BBB- (tun) à long terme avec perspective d'avenir négative, et F3 (tun) à court terme par l'agence de notation FITCH RATINGS en date du 14 mars 2014.

NOTE D'OPERATION MISE A LA DISPOSITION DU PUBLIC A L'OCCASION DE L'EMISSION ET L'ADMISSION AU MARCHE OBLIGATAIRE DE LA COTE DE LA BOURSE DE L'EMPRUNT OBLIGATAIRE « CIL 2014/2 » DE 15 000 000 DINARS SUSCEPTIBLE D'ETRE PORTE A UN MAXIMUM DE 20 000 000 DINARS EMIS PAR APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

Prix d'émission : 100 DT

Durée	Taux d'intérêt	Amortissement annuel
5 ans	7,60%	Constant par 1/5 à partir de la 1 ^{ère} année

Notation de l'emprunt

La présente émission obligataire de la CIL a reçu la note BBB- (tun) par l'agence de notation FITCH RATINGS en date du 21 octobre 2014

Visa**№ 14 - 0874**.....du.....**07 NOV. 2014**.....du Conseil du Marché Financier donné en application de l'article 2 de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994. Ce visa n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Cette note d'opération a été établie par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Elle doit être accompagnée des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 4^{ème} trimestre de l'exercice 2014 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 janvier 2015.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il a été attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Responsable de l'information

M.Mourad Kallel

Directeur administratif et comptable à la CIL
Tél : 71 33 66 55 - Fax : 71 33 70 09

Intermédiaire en bourse chargé de l'opération

COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT

16, Avenue Jean Jaurès-1001 Tunis
Tel : 71 25 20 44- Fax : 71 25 20 24

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué de la présente note d'opération et du document de référence «CIL 2014» enregistré par le CMF en date du **07 NOV. 2014** sous le **№ 14 - 0107** et des indicateurs d'activité relatifs au 4^{ème} trimestre de l'exercice 2014 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 janvier 2015.

La présente note d'opération et le document de référence sont mis à la disposition du public sans frais, auprès de la CIL et de la CGI au 16 avenue Jean Jaurès 1001 Tunis, ainsi que sur le site internet du CMF : www.cmf.org.tn

Les indicateurs d'activité relatifs au 4^{ème} trimestre 2014 de la CIL seront publiés sur le Bulletin Officiel du CMF et sur son site internet au plus tard le 20 janvier 2015.



novembre 2014

SOMMAIRE

FLASH – EMPRUNT OBLIGATAIRE « CIL 2014/2».....	3
CHAPITRE 1 – RESPONSABLE DE LA NOTE D’OPERATION	6
1 - 1 – Responsable de la note d’opération	6
1 - 2 – Attestation du responsable de la note d’opération	6
1 - 3 – Attestation de l’intermédiaire en bourse chargé du montage de l’opération.....	6
1 - 4 – Responsable de l’information.....	7
CHAPITRE 2 – RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L’OPERATION	8
2 - 1 – Renseignements relatifs à l’émission.....	8
2 - 1 - 1 – Décisions à l’origine de l’émission de l’emprunt obligataire	8
2 - 1 - 2 – Renseignements relatifs à l’opération	8
2 - 1 - 3 – Période de souscription et versement.....	9
2 - 1 - 4 – Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public	9
2 - 1 - 5 – But de l’émission.....	9
2 - 2 – Caractéristiques des titres émis.....	10
2 - 2 - 1 – Nature, forme et délivrance des titres.....	10
2 - 2 - 2 – Prix de souscription et d’émission :	10
2 - 2 - 3 – Date de jouissance en intérêts :	10
2 - 2 - 4 – Date de règlement :	10
2 - 2 - 5 – Taux d’intérêt :	10
2 - 2 - 6 – Intérêts :	10
2 - 2 - 7 – Amortissement et remboursement de l’emprunt « CIL 2014/2 ».....	11
2 - 2 - 8 – Prix de remboursement :	12
2 - 2 - 9 – Paiement :	12
2 - 2 - 10 – Taux de rendement actuariel :	12
2 - 2 - 11 – Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l’emprunt :	12
2 - 2 - 12 – Mode de placement :	12
2 - 2 - 13 – Garantie :	13
2 - 2 - 14 – Notation:	13
▪ Notation de l’émission	13
▪ Notation de la société:	13
2 - 2 - 15 – Organisation de la représentation des porteurs des obligations.....	24
2 - 2 - 16 – Fiscalité des titres.....	24
2 - 3 – Renseignements généraux.....	24
2 - 3 - 1 – Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires.....	24
2 - 3 - 2 – Marché des titres	24
2 - 3 - 3 – Prise en charge des obligations par la STICODEVAM	25
2 - 3 - 4 – Tribunaux compétents en cas de litige.....	25
BULLETINS DE SOUSCRIPTION	26

FLASH – EMPRUNT OBLIGATAIRE « CIL 2014/2 »

L'emprunt obligataire « CIL 2014/2 » est émis pour un montant de 15 000 000 de dinars susceptible d'être porté à 20 000 000 dinars divisé en 150 000 obligations de 100 dinars de nominal susceptibles d'être portées à un maximum de 200 000 obligations de 100 dinars de nominal, selon les conditions suivantes :

Dénomination de l'emprunt	: CIL 2014/2
Montant	: 15 000 000 dinars susceptibles d'être porté à un montant maximum de 20 000 000 dinars.
Nominal	: 100 dinars par obligation.
Nombre d'obligation à émettre	: 150 000 obligations susceptibles d'être portées à 200 000 obligations.
Forme des obligations	: Les obligations sont nominatives.
Prix d'émission	: Les obligations seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.
Prix de remboursement	: 100 dinars par obligation.
Date de jouissance en intérêts	: Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération. Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions seront décomptés et payés à cette dernière date. Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, pour toutes les obligations émises qui servira de base à la négociation en bourse, est fixée au 30 janvier 2015, soit la date limite de clôture des souscriptions, et ce, même en cas de prorogation de cette date.
Taux d'intérêt	: 7,60% brut par an.
Taux de rendement actuariel (Taux fixe)	: 7,60% pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance.
Durée	: 5 ans.
Durée de vie moyenne	: 3 ans.
Duration (taux fixe)	: 2,732 années.
Amortissement	: Toutes les obligations feront l'objet d'un amortissement annuel constant par un cinquième de la valeur nominale, soit 20DT par obligation. Cet amortissement commencera à partir de la 1 ^{ère} année.

Souscriptions et versements	: Les souscriptions et les versements seront reçus à partir du 25 novembre 2014 aux guichets de la Compagnie Générale d'Investissement, Intermédiaire en Bourse, sis au 16 avenue Jean Jaurès 1001 Tunis.
Clôture des souscriptions	: Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le 25 novembre 2014 et clôturées sans préavis au plus tard le 30 janvier 2015. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (20 000 000 DT) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 200 000 obligations. En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 15 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le 30 janvier 2015, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date. En cas de placement d'un montant inférieur à 15 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le 30 janvier 2015, les souscriptions seront prorogées jusqu'au 22 février 2015 avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société. Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.
Paiement	: Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le 30 janvier de chaque année. Le premier paiement en intérêts aura lieu le 30 janvier 2016. Le premier remboursement en capital aura lieu le 30 janvier 2016. Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers la STICODEVAM.
Régime Fiscal	: Droit commun régissant la fiscalité des obligations.
Notation de l'emprunt	: La présente émission de la Compagnie Internationale de Leasing a reçu la note ' BBB-(tun) ' en date du 21 octobre 2014 par l'agence de notation « Fitch Ratings ».
Notation de la société	: Le 14 mars 2014 , Fitch Ratings a noté la Compagnie Internationale de Leasing (CIL) ' BBB-(tun) ' à long terme et ' F3 (tun) ' à court terme. La perspective de la note nationale à long terme est négative.
Garantie	: Le présent emprunt obligataire n'est assorti d'aucune garantie.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires : L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt « CIL 2014/2 » seront assurés, durant toute la durée de vie de l'emprunt, par la Compagnie Générale d'Investissement, Intermédiaire en Bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner la quantité souscrite par ce dernier.

Cotation en Bourse : La Compagnie Internationale de Leasing s'engage à charger l'intermédiaire en bourse, la Compagnie Générale d'Investissement de demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission de l'emprunt « CIL 2014/2 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par la STICODEVAM : La Compagnie Internationale de Leasing s'engage dès, la clôture de l'emprunt « CIL 2014/2 », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de la STICODEVAM, en vue de la prise en charge des titres souscrits.

Mode de représentation des obligataires : Droit commun régissant la représentation des obligataires.

Tribunaux compétents en cas de litige : Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

CHAPITRE 1 – RESPONSABLE DE LA NOTE D'OPERATION

1 - 1 – Responsable de la note d'opération

Monsieur Mohamed BRIGUI
Président Directeur Général de la Compagnie Internationale de Leasing

1 - 2 – Attestation du responsable de la note d'opération

« A notre connaissance, les données de la présente note d'opération sont conformes à la réalité. Elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leurs jugements sur l'opération proposée ainsi que sur les droits attachés aux titres émis. Elles ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée. »

Mr Mohamed BRIGUI
La Compagnie Internationale de Leasing
Le Président Directeur Général



1 - 3 – Attestation de l'intermédiaire en bourse chargé du montage de l'opération

« Nous attestons avoir accompli les diligences d'usage pour s'assurer de la sincérité de la note d'opération. »

Mr Mehdi BACH HAMBA
La Compagnie Générale d'investissement
Le Directeur Général



1 - 4 – Responsable de l'information

Mr Mourad KALLEL
La Compagnie Internationale de Leasing
Directeur Administratif et Comptable
Tel : 71 33 66 55 Fax : 71 33 70 09

La notice légale est publiée au JORT n° 137 du 15/11/2014

Conseil du Marché Financier
N° 14 - 0874
Visa n° du 07 NOV. 2014
Délivré au vu de l'article 2 de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994
Le Président du Conseil du Marché Financier

Signé: Salah ESSAYEL



CHAPITRE 2 – RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'OPERATION

2 - 1 – Renseignements relatifs à l'émission

2 - 1 - 1 – Décisions à l'origine de l'émission de l'emprunt obligataire

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la CIL tenue le **22 mai 2014** a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires pour un montant total de 100 MDT et ce, avant la date de la tenue de l'AGO statuant sur l'exercice 2014 et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Le Conseil d'Administration réuni en date du **25 septembre 2014** a décidé d'émettre un emprunt obligataire d'un montant de quinze (15) Millions de Dinars susceptible d'être porté à Vingt (20) Millions de Dinars sur 5 ans.

Le Conseil d'Administration a délégué à la Direction Générale de la Compagnie Internationale de Leasing le pouvoir de fixer les taux et la durée à la veille de l'émission pour tenir compte de la situation du marché.

A cet effet, la direction générale a fixé la durée de l'emprunt et les taux d'intérêt comme suit :

- Durée : 5 ans ;
- Taux : Fixe à 7,60% brut l'an ;
- Remboursement : annuel constant.

Le montant définitif du présent emprunt fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

2 - 1 - 2 – Renseignements relatifs à l'opération

- **Montant nominal de l'emprunt :** 15 000 000 dinars susceptible d'être porté à 20 000 000 dinars.
Le montant définitif de l'emprunt « CIL 2014/2 » fera l'objet d'une publication officielle du CMF et de la BVMT.
- **Nombre de titres émis :** 150 000 obligations susceptibles d'être portés à un maximum de 200 000 obligations.
- **Valeur nominale des titres :** 100 dinars.
- **Produit brut et net de l'emprunt :** Les frais et honoraires liés au lancement du présent emprunt « CIL 2014/2 », comme ceux de l'intermédiaire en bourse chargé de l'opération, du dépôt du prospectus au CMF, les publications légales, les frais de la BVMT, les frais de la STICODEVAM, les frais d'impressions et d'émission de titres et généralement toutes les autres dépenses qui auront été engagées en vue du lancement de cet emprunt obligataire seront supportés par la société émettrice la Compagnie Internationale de Leasing et amortis sur la durée totale de l'emprunt.

Le produit brut de l'emprunt est de 15 000 000 DT et sera susceptible d'être porté à un maximum de 20 000 000 DT.

Les frais de montage du dossier et les commissions de placement s'élèvent à 88 500 DT, les frais du Conseil du Marché Financier s'élèvent à 11 000 DT, les frais de la BVMT sont de 3 000 DT, les frais de la STICODEVAM pour la durée de vie de l'emprunt sont estimés à 11 120 DT, les frais divers englobant les frais d'annonce au JORT, les frais de

photocopies...etc, sont estimés à 2 000 DT, soit un total de frais approximatifs de 115 620 DT et un produit net de l'emprunt de 14 884 380 DT.

	Produit Global	Produit par obligation
Produit brut*	15 000 000 dinars	100,000 dinars
Frais globaux**	115 620 dinars	0,771 dinars
Produit net	14 884 380 dinars	99,229 dinars

*Les produits bruts et nets de l'emprunt ainsi que les frais sont calculés pour toute la durée de vie de l'emprunt sur la base d'un montant collecté de 15 000 000 DT (sauf en ce qui concerne la commission sur émissions nouvelles revenant au CMF, calculée sur la base de 20 000 000DT).

** Il y a lieu de signaler que ces frais sont donnés à titre indicatif sur la base d'un montant collecté de 15 000 000 DT (dépendent notamment du montant collecté au moment de la clôture de l'emprunt).

2 - 1 - 3 – Période de souscription et versement

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **25 novembre 2014** et clôturées sans préavis au plus tard le **30 janvier 2015**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (20 000 000 DT) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 200 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 15 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **30 janvier 2015**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 15 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **30 janvier 2015**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **22 février 2015** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux Bulletins Officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

2 - 1 - 4 – Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **25 novembre 2014** aux guichets de la **Compagnie Générale d'Investissement « CGI »**, intermédiaire en bourse, 16 Avenue Jean Jaurès, 1001 Tunis.

2 - 1 - 5 – But de l'émission

La Compagnie Internationale de Leasing « CIL » a prévu, pour l'année 2014, des mises en force qui s'élèvent à 190 millions de dinars. Ces nouvelles mises en force seront financées à hauteur de 40 MDT par deux emprunts obligataires (dont 15 millions susceptibles d'être portés à 20 millions de dinars, objet de la présente note d'opération et correspondant à la deuxième tranche), 137 millions de dinars par d'autres emprunts à moyen terme et par l'encaissement des crédits de leasing accordés durant les années passées.

2 - 2 – Caractéristiques des titres émis

2 - 2 - 1 – Nature, forme et délivrance des titres

Dénomination de l'emprunt	: « CIL 2014/2 ».
Nature des titres	: Titres de créance.
Forme des obligations	: Les obligations sont nominatives.
Législation sous la quelle les titres sont créés	: Code des sociétés commerciales : Livre 4 – Titre I. sous titre 5, chapitre 3 : des obligations.
Catégorie des titres	: Ordinaire.
Modalité et délais de délivrance des titres	: Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligations détenues, délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté, la C.G.I, Intermédiaire en bourse.

2 - 2 - 2 – Prix de souscription et d'émission :

Les obligations seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de souscription et libération et la date limite de clôture, soit le **30 janvier 2015** seront décomptés et payés à cette dernière date.

2 - 2 - 3 – Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **30 janvier 2015** seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises, qui servira de base à la négociation en bourse, est fixée au **30 janvier 2015**, soit la date limite de clôture des souscriptions. Et ce même en cas de prorogation de cette date.

2 - 2 - 4 – Date de règlement :

Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

2 - 2 - 5 – Taux d'intérêt :

Les obligations du présent emprunt seront offertes à un taux d'intérêt fixe : Taux annuel brut de **7,60%** l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

2 - 2 - 6 – Intérêts :

Les intérêts sont payés à terme échu le **30 janvier** de chaque année.
La dernière échéance est prévue pour le **30 janvier 2020**.

Si le montant souscrit de l'emprunt est de 15 000 000 Dinars

Le montant total des intérêts serait de **3 420 000** dinars.

2 - 2 - 7 – Amortissement et remboursement de l'emprunt « CIL 2014/2 »

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera dès la première année.

L'emprunt sera amorti en totalité le **30 janvier 2020**.

Nombre d'obligations	: 150 000 obligations susceptibles d'être portées à 200 000 obligations.
Valeur nominale de l'obligation	: 100 dinars.
Date unique de jouissance servant de base pour la cotation en bourse	: 30 janvier 2015.
Date du premier paiement des intérêts	: 30 janvier 2016.
Date du premier remboursement en capital	: 30 janvier 2016.
Date de la dernière échéance	: 30 janvier 2020.
Type d'amortissement	: Amortissement annuel constant par 1/5 ^{ème} de la valeur nominale à compter de la 1 ^{ère} année correspondant à 20 dinars par obligation.
Taux d'intérêt nominal	: Un taux fixe de 7,60% brut par an.

Si on suppose que l'emprunt a été souscrit pour un montant de 15 000 000 DT,

1- Tableau d'amortissement de l'emprunt à taux fixe : 7,60%

Échéance	Montant	Amortissement	Montant restant dû	Intérêts bruts	Annuités
2015	15 000 000				
2016		3 000 000	12 000 000	1 140 000	4 140 000
2017		3 000 000	9 000 000	912 000	3 912 000
2018		3 000 000	6 000 000	684 000	3 684 000
2019		3 000 000	3 000 000	456 000	3 456 000
2020		3 000 000	-	228 000	3 228 000
Totaux		15 000 000	-	3 420 000	18 420 000

2- Tableau d'amortissement par obligation à taux fixe : 7,60%

Échéance	Montant	Amortissement	Montant restant dû	Intérêts bruts	Annuités
2015	100.000				
2016		20.000	80.000	7.600	27.600
2017		20.000	60.000	6.080	26.080
2018		20.000	40.000	4.560	24.560
2019		20.000	20.000	3.040	23.040
2020		20.000	-	1.520	21.520
Totaux		100.000	-	22.800	122.800

Le tableau d'amortissement de l'emprunt est établi à titre indicatif et est susceptible d'être modifié si le montant de l'emprunt souscrit diffère de 15 000 000 dinars.

Le CIL s'engage à publier un tableau d'amortissement définitif si le montant de l'emprunt souscrit diffère de 15 000 000 dinars.

2 - 2 - 8 – Prix de remboursement :

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

2 - 2 - 9 – Paiement :

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **30 janvier** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts aura lieu le **30 janvier 2016**.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **30 janvier 2016**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers la STICODEVAM.

2 - 2 - 10 – Taux de rendement actuariel :

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Ce taux est de 7,60% l'an.

2 - 2 - 11 – Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :

Durée totale : Les obligations « CIL 2014/2 » seront émises sur une durée de **5 ans**.

Durée de vie moyenne : Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital, puis divisée par le nominal.

C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Cette durée est de **3 ans**.

Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe) :

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations de taux d'intérêts.

La duration s'obtient par la formule suivante :

$$\text{Duration} = (\sum_{t=1}^T t \cdot Ft / (1 + i)^t) / \sum_{t=1}^T Ft / (1 + i)^t$$

où :

- T est le nombre de périodes ;
- F_t est le flux de la période t ;
- i est le taux d'intérêt par période.

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,732 Années**.

2 - 2 - 12 – Mode de placement :

L'emprunt obligataire objet de la présente note d'opération est émis par appel public à l'épargne, les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée aux guichets de la Compagnie Générale d'Investissement « CGI », Intermédiaire en Bourse.

2 - 2 - 13 – Garantie :

Le présent emprunt obligataire n'est assorti d'aucune garantie.

2 - 2 - 14 – Notation:

▪ Notation de l'émission

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué, sur l'échelle nationale, la note **BBB-(tun)** à la présente émission de la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » en date du **21 octobre 2014**.

▪ Notation de la société:

La Compagnie Internationale de Leasing « CIL » est notée **'BBB-(tun)'** à long terme avec perspective d'avenir négative et **'F3 (tun)'** à court terme par l'agence de notation Fitch Ratings en date du 14 mars 2014.

Signification des notes nationales :

La note nationale BBB indique des créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est adéquate, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Cependant, une évolution défavorable des facteurs d'exploitation ou des conditions économiques et financières pourrait affecter cette aptitude dans une plus large mesure que pour les créances notées dans les catégories supérieures. Les signes « + » et « - » indiquent des nuances de qualité.

La note nationale F3 indique des créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est adéquate, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Toutefois, cette aptitude au paiement en temps et en heure est plus sensible aux évolutions défavorables des conditions économiques et financières que pour les créances notées dans les catégories supérieures.

La CIL s'engage à continuer à se faire noter pendant toute la durée de vie de l'emprunt, afin d'assurer aux obligataires et aux cessionnaires des obligations une information régulière sur sa situation financière.

Elle s'engage également à tenir une communication financière une fois par an.

LETTRE DE NOTATION

Paris, le 21 Octobre 2014

Fitch ("Fitch") (voir définition ci-dessous) attribue la note suivante :

Société	:	Compagnie Internationale de Leasing
Désignation de l'émission	:	Emprunt obligataire «CIL 2014/2»
Montant	:	15 000 000 de dinars susceptible d'être porté à un maximum de 20 000 000 de dinars
Prix d'émission unitaire	:	100 dinars
Taux Nominal	:	7,60%
Durée	:	5 ans
Amortissement	:	annuel constant par 1/5 de la valeur nominale, soit 20 dinars par obligation.
Note	:	BBB-(tun)

Ces notes sont publiées et mises à jour sur le site web public de Fitch : www.fitchratings.com

Les notes attribuées par Fitch reposent sur les documents et informations fournis par l'émetteur et les tiers, sous réserve de la réception des documents définitifs de l'émission de titres. Pour établir et assurer le suivi de ses notes, Fitch s'appuie sur les informations factuelles qu'elle reçoit des émetteurs et des garants, ainsi que de toute autre source qu'elle juge crédible. Fitch procède à un examen raisonnable des informations factuelles qu'elle utilise, conformément à sa méthodologie de notation, et vérifie de manière raisonnable ces informations auprès de sources indépendantes, dans la mesure où de telles sources existent pour un titre donné ou une juridiction précise.

La nature de l'examen factuel de Fitch et l'ampleur des vérifications obtenues auprès de tiers varient en fonction du titre noté et de son émetteur, et d'un ensemble d'autres facteurs tels que les obligations et pratiques en vigueur dans la juridiction dans laquelle le titre noté est offert et vendu et/ou dans laquelle l'émetteur est domicilié, la disponibilité et la nature des informations publiques existantes, l'accès à l'équipe dirigeante de l'émetteur et ses conseillers, la disponibilité des vérifications déjà effectuées par des tiers, telles que rapports d'audit, lettres de procédures convenues, évaluations, rapports actuariels, rapports d'ingénierie, avis juridiques et autres rapports fournis par des tiers, et la disponibilité de sources de vérification par des tiers indépendantes et compétentes, pour le titre spécifique ou dans la juridiction spécifique de l'émetteur.

Les utilisateurs des notes de Fitch doivent comprendre que ni une enquête approfondie sur les points de fait, ni un contrôle effectué par des tiers ne peuvent garantir que toutes les informations sur lesquelles Fitch se fonde pour établir sa notation seront précises et complètes. En fin de compte, l'émetteur et ses conseillers assument la responsabilité de l'exactitude des informations qu'ils fournissent à Fitch et au marché en transmettant leurs documents et autres rapports. Pour émettre ses notes, Fitch doit s'appuyer sur le travail des experts, notamment des auditeurs indépendants pour les états financiers, et des avocats pour les aspects juridiques et fiscaux. Par ailleurs, les notes sont par nature prévisionnelles et intègrent des hypothèses et des pronostics sur des événements futurs, par nature impossibles à vérifier en tant que faits. En conséquence, malgré les vérifications menées sur les faits existants, les notes peuvent être affectées par des événements futurs ou des conditions qui n'étaient pas attendus au moment de leur émission ou de leur confirmation.

Fitch s'emploie à continuellement améliorer ses critères et méthodologies de notation, des mises à jour périodiques sont ainsi effectuées sur son site web des descriptions des critères et méthodologies applicables aux différents types de titres. Les critères et méthodologies utilisées pour déterminer une action sur une note sont ceux en vigueur au moment où cette action sur la note est réalisée, soit à la date du commentaire de Fitch de cette action sur la note. Chaque

commentaire d'action sur une note fournit des informations sur les critères et méthodologies utilisés pour aboutir à la note considérée, ces critères et méthodologies pouvant éventuellement différer des critères et méthodologies généraux applicables à ce type de titre tel qu'apparaissant sur le site web à ce moment. Pour cette raison, vous êtes invités à toujours consulter le commentaire de l'action sur une note pour être précisément informés des fondements de cette note.

En aucune façon les notes ne peuvent être assimilées à une recommandation ou une suggestion directe ou indirecte d'acheter, de vendre, de réaliser ou de conserver tout investissement, prêt ou titre ; de même, elles ne recommandent pas, ni ne suggèrent, la mise en place d'une stratégie d'investissement à l'égard de tout investissement, prêt, titre, ou tout émetteur. Les notes n'expriment aucun avis sur l'adéquation du prix du marché, la pertinence de tout investissement, prêt ou titre pour un investisseur particulier (incluant, sans limitation, tout traitement comptable et/ou réglementaire) ou la fiscalité (exonération ou imposition) des paiements réalisés au titre de tout investissement, prêt ou titre. Fitch n'est pas votre conseiller et ne vous fournit, ni ne fournit à aucun tiers, aucun conseil financier ni services juridiques, d'audit, comptables, d'expertise, d'évaluation ou actuariels. En aucun cas une confirmation de note ne saurait se substituer à de tels conseils ou services.

Les notes sont fondées sur des méthodes et des critères établis, soumis par Fitch à des évaluations et des mises à jour permanentes. Dans ce contexte, les notes sont le fruit d'un travail collectif de Fitch et aucun individu ni groupe d'individus ne saurait en être tenu pour seul responsable. Tous les auteurs des rapports de Fitch sont collectifs. Les individus identifiés dans un rapport de Fitch ont contribué aux opinions qu'il contient, mais sans en être les seuls responsables. Ils ne sont nommés qu'à des fins de contact.

L'attribution d'une note par Fitch n'équivaut pas à un consentement pour l'utilisation de son nom comme expert dans le cadre de toute déclaration d'inscription ou autre production de documents imposées par les lois américaines, britanniques, ou toute autre législation pertinente sur les valeurs mobilières. Fitch n'autorise pas la mention de sa note ni la reproduction de la lettre faisant état de sa décision sur la note dans un document d'information en vue d'un investissement, quel qu'il soit.

Fitch demande à l'émetteur et aux autres parties de lui communiquer rapidement toute information susceptible d'affecter les notes, afin que ces dernières demeurent appropriées. Les notes peuvent être relevées, abaissées, supprimées ou placées sous surveillance suite à une modification des informations, la survenue de nouvelles informations, un changement dans leur exactitude ou leur inadéquation, ou pour toute autre raison jugée suffisante par Fitch.

Rien dans la présente lettre ne vise à créer une relation fiduciaire entre Fitch et vous, ou entre Fitch et tout utilisateur de ses notes, et elle ne saurait être interprétée dans ce sens.

Dans cette lettre, « **Fitch** » désigne Fitch France et toute filiale de celles-ci, ainsi que leurs ayants droit.

Sincères salutations,


Alain Méra

Compagnie Internationale de Leasing

Fiche de notation

Notes

Notes Nationales

Long Terme	BBB-(tun)
Court Terme	F3(tun)

Risque Souverain

NDE ^a LT en monnaie étrangère	BB-
NDE ^a LT en monnaie locale	BB
Note de plafond souverain	BB

Perspective

NDE ^a LT en monnaie étrangère du Négative souverain	
NDE ^a LT en monnaie locale du Négative souverain	
Note Nationale à Long Terme	Négative

^a NDE – Note de Défaut Emetteur

Données Financières

Compagnie Internationale de Leasing

	30 juin 13	31 déc 12
Total Bilan (Mio USD)	227,8	228,5
Total Bilan (Mio TND)	377,0	354,4
Fonds propres (Mio TND)	50,2	51,0
Résultat d'exploitation (Mio TND)	4,5	11,2
Résultat Net (Mio TND)	3,7	9,1
Résultat d'exploitation/ Actifs Moyens (%)	2,48	3,23
Résultat d'exploitation/ Fonds Propres Moyens (%)	17,93	23,48
Ratio Tier 1 (%)	12,75	13,32
Fds Propres Durs Fitch/ Actifs Pondérés	13,42	14,53

Rapports Associés

Peer Review: Tunisian Leasing Companies (mars 2014)

Analystes

Sonia Trabelsi
+33 1 44 29 91 42
sonia.trabelsi@fitchratings.com

Solena Gloaguen
+44 20 3530 1126
solena.gloaguen@fitchratings.com

Fondements des notes attribuées

Des notes basées sur les qualités intrinsèques : Les notes nationales de la Compagnie Internationale de Leasing (CIL) reflètent une qualité d'actifs moyenne, une liquidité tendue, et un ratio de capital Tier 1 d'un niveau modeste comparé à ses pairs. Elles tiennent néanmoins compte d'une rentabilité acceptable, bien que sous pression.

Une rentabilité affaiblie mais acceptable : La rentabilité d'exploitation de la CIL s'est affaiblie au S1 2013, suite à l'alourdissement des dotations aux provisions, mais aussi à la baisse de la marge nette d'intérêts. Les charges d'exploitation sont étroitement contrôlées, avec un coefficient d'exploitation maintenu à 33% au S1 2013. Fitch estime que la rentabilité de la CIL au S2 2013 et en 2014 dépendra de l'efficacité dont la société fera preuve dans la maîtrise de son coût du risque et dans le relèvement des marges sur prêts clients amorcé fin 2013.

Une qualité d'actifs dégradée : L'augmentation des créances douteuses au S1 2013 s'explique principalement par la dégradation du risque de crédit de gros emprunteurs du secteur du tourisme et du BTP. Le ratio de créances douteuses de la CIL, en légère augmentation à fin juin 2013, restait conforme à celui de ses pairs, mais les créances douteuses nettes de provisions représentaient une part supérieure des fonds propres (19%).

Depuis 2013, CIL s'est attachée à réduire la concentration de son portefeuille de crédits. Les vingt plus gros engagements représentaient 9% des encours de crédits à fin juin 2013 (contre 12% à fin 2012).

Une liquidité encore tendue : N'étant pas adossée à un groupe bancaire, la CIL est très dépendante des marchés financiers, en particulier obligataires, pour son financement. A fin 2013, le montant des lignes de crédit confirmées et non utilisées ne couvrirait qu'environ un tiers des besoins de financement annuels. Toutefois, la CIL veille à ce que la maturité moyenne de ses crédits reste inférieure à celles de ses ressources, de sorte que les flux générés par le remboursement des crédits lui permettent de gérer correctement ses échéances financières.

Un niveau de capitalisation modeste : Le niveau de fonds propres de la CIL reste modeste dans l'absolu et en termes relatifs compte tenu de son profil de risque et se situe en retrait par rapport à certains de ses pairs.

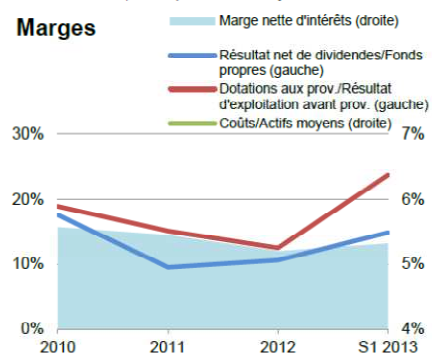
Un soutien incertain : Le capital de la CIL est contrôlé à hauteur de 33% par son président directeur général au travers d'une société d'investissement, d'une société touristique et en nom propre. En l'absence d'un actionnaire institutionnel majoritaire, Fitch estime qu'en cas de nécessité, un soutien extérieur serait possible mais non certain.

Perspectives et éléments déterminants des notes

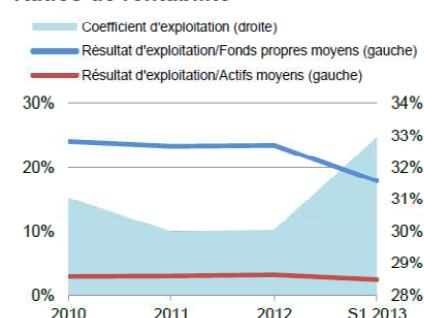
Une dégradation accrue des indicateurs financiers : Les notes pourraient être dégradées en cas d'une détérioration plus importante de la qualité d'actifs, du ratio Tier 1, et de la rentabilité de la société.

Source: Société ; Fitch (données à fin juin 2013 sauf mention contraire).

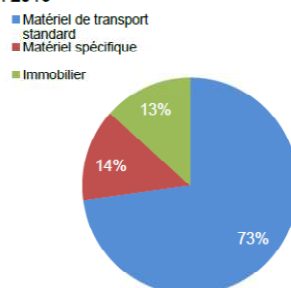
Marges



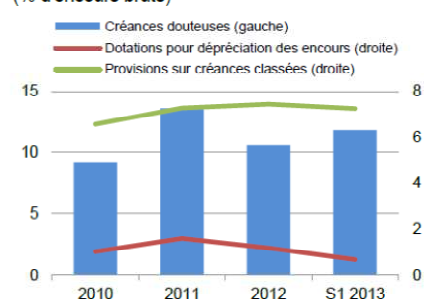
Ratios de rentabilité



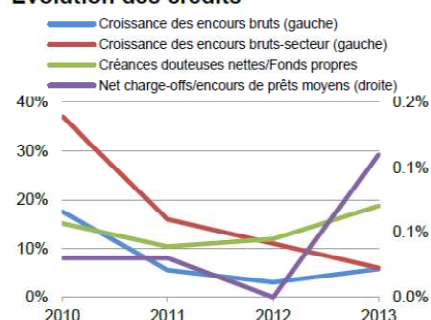
Portefeuille de crédits – juin 2013



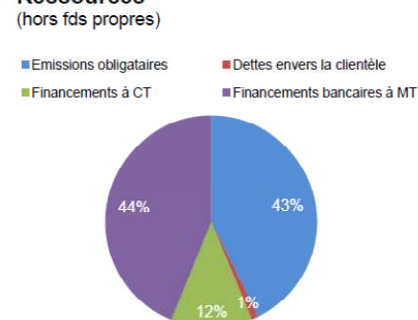
Qualité d'actifs (% d'encours bruts)



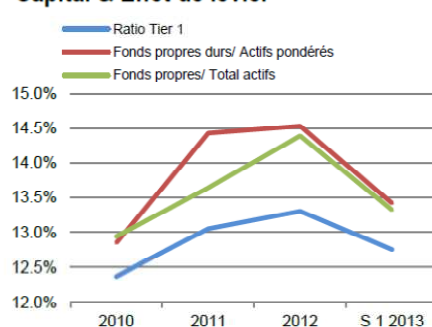
Evolution des crédits



Ressources (hors fds propres)



Capital & Effet de levier



Related Criteria

Global Financial Institutions Rating Criteria (janvier 2014)
 Finance and Leasing Companies Criteria (décembre 2012)
 National Scale Ratings Criteria (octobre 2013)

Compagnie Internationale de Leasing
Income Statement

	30 Jun 2013			31 Dec 2012		31 Dec 2011		31 Dec 2010	
	6 Months - Interim USDm Unaudited	Months - Interim TNDm Unaudited	As % of Earning Assets	Year End TNDm Unqualified	As % of Earning Assets	Year End TNDm Unqualified	As % of Earning Assets	Year End TNDm Unqualified	As % of Earning Assets
1. Interest Income on Loans	9.5	15.8	8.63	31.4	9.04	31.1	9.32	28.8	9.20
2. Other Interest Income	0.2	0.3	0.16	0.6	0.17	0.0	0.00	0.5	0.16
3. Dividend Income	0.0	0.0	0.00	0.2	0.06	0.1	0.03	0.0	0.00
4. Gross Interest and Dividend Income	9.7	16.1	8.79	32.2	9.27	31.2	9.35	29.3	9.36
5. Interest Expense on Customer Deposits	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
6. Other Interest Expense	4.7	7.8	4.26	14.5	4.17	14.9	4.46	13.8	4.41
7. Total Interest Expense	4.7	7.8	4.26	14.5	4.17	14.9	4.46	13.8	4.41
8. Net Interest Income	5.0	8.3	4.53	17.7	5.09	16.3	4.88	15.5	4.95
9. Net Gains (Losses) on Trading and Derivatives	0.0	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00
10. Net Gains (Losses) on Other Securities	0.2	0.3	0.16	0.2	0.06	0.3	0.09	0.2	0.06
11. Net Gains (Losses) on Assets at FV through Income Statement	0.0	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00
12. Net Insurance Income	0.0	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00
13. Net Fees and Commissions	0.0	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00
14. Other Operating Income	0.1	0.2	0.11	0.4	0.12	0.4	0.12	0.4	0.13
15. Total Non-Interest Operating Income	0.3	0.5	0.27	0.6	0.17	0.7	0.21	0.6	0.19
16. Personnel Expenses	1.1	1.8	0.98	3.4	0.98	3.1	0.93	2.8	0.89
17. Other Operating Expenses	0.7	1.1	0.60	2.1	0.60	2.0	0.60	2.2	0.70
18. Total Non-Interest Expenses	1.8	2.9	1.58	5.5	1.58	5.1	1.53	5.0	1.60
19. Equity-accounted Profit/ Loss - Operating	0.0	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00
20. Pre-Impairment Operating Profit	3.6	5.9	3.22	12.8	3.68	11.8	3.67	11.1	3.68
21. Loan Impairment Charge	0.9	1.5	0.82	1.6	0.46	2.0	0.60	2.5	0.80
22. Securities and Other Credit Impairment Charges	(0.1)	(0.1)	(0.05)	0.0	0.00	(0.2)	(0.06)	(0.4)	(0.13)
23. Operating Profit	2.7	4.5	2.46	11.2	3.22	10.1	3.03	9.0	2.88
24. Equity-accounted Profit/ Loss - Non-operating	0.0	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00
25. Non-recurring Income	0.1	0.1	0.05	0.2	0.06	0.0	0.00	3.4	1.09
26. Non-recurring Expense	0.0	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00
27. Change in Fair Value of Own Debt	0.0	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00
28. Other Non-operating Income and Expenses	0.0	0.0	0.00	0.0	0.00	0.1	0.03	0.0	0.00
29. Pre-tax Profit	2.8	4.6	2.51	11.4	3.28	10.2	3.06	12.4	3.96
30. Tax expense	0.5	0.9	0.49	2.3	0.66	2.0	0.60	2.1	0.67
31. Profit/Loss from Discontinued Operations	0.0	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00
32. Net Income	2.2	3.7	2.02	9.1	2.62	8.2	2.46	10.3	3.29
33. Change in Value of AFS Investments	0.0	0.0	0.00	n.a.	-	0.0	0.00	n.a.	-
34. Revaluation of Fixed Assets	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
35. Currency Translation Differences	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
36. Remaining OCI Gains/(losses)	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
37. Fitch Comprehensive Income	2.2	3.7	2.02	9.1	2.62	8.2	2.46	10.3	3.29
38. Memo: Profit Allocation to Non-controlling Interests	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
39. Memo: Net Income after Allocation to Non-controlling Interests	2.2	3.7	2.02	9.1	2.62	8.2	2.46	10.3	3.29
40. Memo: Common Dividends Relating to the Period	n.a.	n.a.	-	3.7	1.07	3.8	1.14	3.0	0.96
41. Memo: Preferred Dividends Related to the Period	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	0.0	0.00	n.a.	-

Exchange rate

USD1 = TND1.65480

USD1 = TND1.55060

USD1 = TND1.49930

USD1 = TND1.43790

Compagnie Internationale de Leasing Balance Sheet

	30 Jun 2013			31 Dec 2012		31 Dec 2011		31 Dec 2010	
	6 Months - Interim	onths - Interim	As % of	Year End	As % of	Year End	As % of	Year End	As % of
	USDm	TNDm	Assets	TNDm	Assets	TNDm	Assets	TNDm	Assets
Assets									
A. Loans									
1. Residential Mortgage Loans	n.a.	n.a.	-	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00
2. Other Mortgage Loans	n.a.	n.a.	-	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00
3. Other Consumer/ Retail Loans	n.a.	n.a.	-	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00
4. Corporate & Commercial Loans	n.a.	n.a.	-	0.0	0.00	0.0	0.00	n.a.	-
5. Other Loans	219.2	362.8	96.23	342.9	96.76	332.9	96.26	315.4	98.32
6. Less: Reserves for Impaired Loans/ NPLs	13.6	22.5	5.97	20.7	5.84	19.0	5.61	18.8	5.86
7. Net Loans	205.6	340.3	90.27	322.2	90.91	313.9	92.65	296.6	92.46
8. Gross Loans	219.2	362.8	96.23	342.9	96.76	332.9	96.26	315.4	98.32
9. Memo: Impaired Loans included above	19.3	31.9	8.46	26.8	7.56	23.8	7.02	25.1	7.82
10. Memo: Loans at Fair Value included above	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	0.0	0.00	n.a.	-
B. Other Earning Assets									
1. Loans and Advances to Banks	6.3	10.5	2.79	8.6	2.43	5.1	1.51	4.6	1.43
2. Reverse Repos and Cash Collateral	0.0	0.0	0.00	n.a.	-	0.0	0.00	0.0	0.00
3. Trading Securities and at FV through Income	0.0	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00
4. Derivatives	0.0	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00
5. Available for Sale Securities	0.0	0.0	0.00	2.9	0.82	0.5	0.15	0.7	0.22
6. Held to Maturity Securities	11.2	18.5	4.91	13.7	3.87	12.8	3.78	9.9	3.09
7. At-equity Investments in Associates	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
8. Other Securities	0.0	0.0	0.00	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
9. Total Securities	11.2	18.5	4.91	16.6	4.68	13.3	3.93	10.6	3.30
10. Memo: Government Securities included Above	0.0	0.0	0.00	n.a.	-	0.0	0.00	0.0	0.00
11. Memo: Total Securities Pledged	0.0	0.0	0.00	n.a.	-	0.0	0.00	0.0	0.00
12. Investments in Property	0.0	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00
13. Insurance Assets	0.0	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00
14. Other Earning Assets	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	1.5	0.44	1.2	0.37
15. Total Earning Assets	223.2	369.3	97.96	347.4	98.02	333.8	98.52	313.0	97.57
C. Non-Earning Assets									
1. Cash and Due From Banks	0.0	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00
2. Memo: Mandatory Reserves included above	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
3. Foreclosed Real Estate	0.0	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00
4. Fixed Assets	1.9	3.1	0.82	3.0	0.85	3.3	0.97	3.7	1.15
5. Goodwill	0.0	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00
6. Other Intangibles	0.0	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00
7. Current Tax Assets	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
8. Deferred Tax Assets	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
9. Discontinued Operations	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
10. Other Assets	2.8	4.6	1.22	4.0	1.13	1.7	0.50	4.1	1.26
11. Total Assets	227.8	377.8	100.00	354.4	100.00	338.8	100.00	320.8	100.00
Liabilities and Equity									
D. Interest-Bearing Liabilities									
1. Customer Deposits - Current	1.9	3.2	0.85	2.7	0.76	3.6	1.06	4.4	1.37
2. Customer Deposits - Savings	n.a.	n.a.	-	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00
3. Customer Deposits - Term	n.a.	n.a.	-	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00
4. Total Customer Deposits	1.9	3.2	0.85	2.7	0.76	3.6	1.06	4.4	1.37
5. Deposits from Banks	3.6	6.0	1.59	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00
6. Repos and Cash Collateral	0.0	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00
7. Other Deposits and Short-term Borrowings	19.4	32.1	8.51	20.7	5.84	22.0	6.49	11.3	3.52
8. Total Deposits, Money Market and Short-term Funding	25.0	41.3	10.95	23.4	6.60	25.6	7.56	15.7	4.89
9. Senior Debt Maturing after 1 Year	154.3	255.3	67.72	250.8	70.77	242.2	71.49	238.3	74.28
10. Subordinated Borrowing	6.0	10.0	2.65	10.0	2.82	10.0	2.95	10.0	3.12
11. Other Funding	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
12. Total Long Term Funding	160.3	265.3	70.37	260.8	73.59	252.2	74.44	248.3	77.40
13. Derivatives	0.0	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00
14. Trading Liabilities	0.0	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00
15. Total Funding	185.3	308.6	81.33	284.2	80.19	277.8	82.00	264.0	82.29
E. Non-Interest Bearing Liabilities									
1. Fair Value Portion of Debt	0.0	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00
2. Credit impairment reserves	0.0	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00
3. Reserves for Pensions and Other	0.2	0.3	0.08	0.3	0.08	0.0	0.00	0.0	0.00
4. Current Tax Liabilities	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
5. Deferred Tax Liabilities	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
6. Other Deferred Liabilities	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
7. Discontinued Operations	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
8. Insurance Liabilities	0.0	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00
9. Other Liabilities	12.0	19.9	5.28	18.9	5.33	14.8	4.37	15.3	4.77
10. Total Liabilities	197.5	328.8	86.68	303.4	85.61	292.6	86.36	279.3	87.06
F. Hybrid Capital									
1. Pref. Shares and Hybrid Capital accounted for as Debt	0.0	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00
2. Pref. Shares and Hybrid Capital accounted for as Equity	0.0	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00
G. Equity									
1. Common Equity	30.3	50.2	13.32	51.0	14.39	46.2	13.64	41.5	12.94
2. Non-controlling Interest	n.a.	n.a.	-	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00
3. Securities Revaluation Reserves	n.a.	n.a.	-	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00
4. Foreign Exchange Revaluation Reserves	n.a.	n.a.	-	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00
5. Fixed Asset Revaluations and Other Accumulated OCI	n.a.	n.a.	-	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00
6. Total Equity	30.3	50.2	13.32	51.0	14.39	46.2	13.64	41.5	12.94
7. Total Liabilities and Equity	227.8	377.8	100.00	354.4	100.00	338.8	100.00	320.8	100.00
8. Memo: Fitch Core Capital	30.3	50.2	13.32	51.0	14.39	46.2	13.64	41.5	12.94
9. Memo: Fitch Eligible Capital	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-

Exchange rate

USD1 = TND1.65480

USD1 = TND1.55060

USD1 = TND1.49930

USD1 = TND1.43790

Compagnie Internationale de Leasing Summary Analytics

	30 Jun 2013 6 Months - Interim	31 Dec 2012 Year End	31 Dec 2011 Year End	31 Dec 2010 Year End
A. Interest Ratios				
1. Interest Income on Loans/ Average Gross Loans	8.95	9.30	9.54	9.87
2. Interest Expense on Customer Deposits/ Average Customer Deposits	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
3. Interest Income/ Average Earning Assets	9.06	9.47	9.58	9.92
4. Interest Expense/ Average Interest-bearing Liabilities	5.32	5.16	5.45	5.57
5. Net Interest Income/ Average Earning Assets	4.67	5.20	5.01	5.25
6. Net Int. Inc Less Loan Impairment Charges/ Av. Earning Assets	3.83	4.73	4.39	4.40
7. Net Interest Inc Less Preferred Stock Dividend/ Average Earning Assets	4.67	5.20	5.01	5.25
B. Other Operating Profitability Ratios				
1. Non-Interest Income/ Gross Revenues	5.68	3.28	4.12	3.73
2. Non-Interest Expense/ Gross Revenues	32.95	30.05	30.00	31.06
3. Non-Interest Expense/ Average Assets	1.60	1.59	1.54	1.65
4. Pre-impairment Op. Profit/ Average Equity	23.51	26.83	27.48	29.68
5. Pre-impairment Op. Profit/ Average Total Assets	3.25	3.70	3.59	3.66
6. Loans and securities impairment charges/ Pre-impairment Op. Profit	23.73	12.50	15.13	18.92
7. Operating Profit/ Average Equity	17.93	23.48	23.33	24.06
8. Operating Profit/ Average Total Assets	2.48	3.23	3.04	2.97
9. Taxes/ Pre-tax Profit	19.57	20.18	19.61	16.94
10. Pre-Impairment Operating Profit / Risk Weighted Assets	3.18	3.65	3.72	3.44
11. Operating Profit / Risk Weighted Assets	2.43	3.19	3.15	2.79
C. Other Profitability Ratios				
1. Net Income/ Average Total Equity	14.75	19.08	18.94	27.54
2. Net Income/ Average Total Assets	2.04	2.63	2.47	3.39
3. Fitch Comprehensive Income/ Average Total Equity	14.75	19.08	18.94	27.54
4. Fitch Comprehensive Income/ Average Total Assets	2.04	2.63	2.47	3.39
5. Net Income/ Av. Total Assets plus Av. Managed Securitized Assets	2.04	2.63	2.47	3.39
6. Net Income/ Risk Weighted Assets	1.99	2.59	2.56	3.19
7. Fitch Comprehensive Income/ Risk Weighted Assets	1.99	2.59	2.56	3.19
D. Capitalization				
1. Fitch Core Capital/Weighted Risks	13.42	14.53	14.43	12.85
2. Fitch Eligible Capital/ Weighted Risks	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
3. Tangible Common Equity/ Tangible Assets	13.32	14.39	13.64	12.94
4. Tier 1 Regulatory Capital Ratio	12.75	13.32	13.05	12.37
5. Total Regulatory Capital Ratio	16.02	16.80	16.17	15.66
6. Core Tier 1 Regulatory Capital Ratio	12.75	13.32	n.a.	n.a.
7. Equity/ Total Assets	13.32	14.39	13.64	12.94
8. Cash Dividends Paid & Declared/ Net Income	n.a.	40.66	46.34	29.13
9. Cash Dividend Paid & Declared/ Fitch Comprehensive Income	n.a.	40.66	46.34	29.13
10. Cash Dividends & Share Repurchase/Net Income	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
11. Internal Capital Generation	14.86	10.59	9.52	17.59
E. Loan Quality				
1. Growth of Total Assets	6.38	4.60	5.61	12.21
2. Growth of Gross Loans	5.80	3.00	5.55	17.64
3. Impaired Loans/ Total Gross Loans	8.79	7.82	7.15	7.96
4. Reserves for Impaired Loans/ Gross loans	6.20	6.04	5.71	5.96
5. Reserves for Impaired Loans/ Impaired Loans	70.53	77.24	79.83	74.90
6. Impaired loans less Reserves for Impaired Loans/ Fitch Core Capital	18.73	11.96	10.39	15.18
7. Impaired Loans less Reserves for Imp Loans/ Equity	18.73	11.96	10.39	15.18
8. Loan Impairment Charges/ Average Gross Loans	0.86	0.47	0.61	0.86
9. Net Charge-offs/ Average Gross Loans	0.11	0.00	0.03	0.03
10. Impaired Loans + Foreclosed Assets/ Gross Loans + Foreclosed Assets	8.79	7.82	7.15	7.96
F. Funding				
1. Loans/ Customer Deposits	11,337.50	12,700.00	9,247.22	7,168.18
2. Interbank Assets/ Interbank Liabilities	175.00	n.a.	n.a.	n.a.
3. Customer Deposits/ Total Funding (excluding derivatives)	1.04	0.95	1.30	1.67

Compagnie Internationale de Leasing

Reference Data

	30 Jun 2013			31 Dec 2012		31 Dec 2011		31 Dec 2010	
	6 Months - Interim	6 Months - Interim	As % of	Year End	As % of	Year End	As % of	Year End	As % of
	USDm	TNDm	Assets	TNDm	Assets	TNDm	Assets	TNDm	Assets
A. Off-Balance Sheet Items									
1. Managed Securitised Assets Reported Off-Balance Sheet	0.0	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00
2. Other off-balance sheet exposure to securitizations	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
3. Guarantees	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
4. Acceptances and documentary credits reported off-balance sheet	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
5. Committed Credit Lines	37.1	61.4	16.29	61.8	17.44	n.a.	-	n.a.	-
6. Other Contingent Liabilities	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
7. Total Business Volume	264.9	438.4	116.29	416.2	117.44	338.8	100.00	320.8	100.00
8. Memo: Total Weighted Risks	226.1	374.1	99.23	350.9	99.01	320.2	94.51	323.0	100.69
9. Fitch Adjustments to Weighted Risks	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
10. Fitch Adjusted Weighted Risks	226.1	374.1	99.23	350.9	99.01	320.2	94.51	323.0	100.69
B. Average Balance Sheet									
Average Loans	213.3	352.8	93.61	337.8	95.32	325.9	96.19	291.8	90.96
Average Earning Assets	216.6	358.4	95.07	340.2	95.99	325.6	96.10	295.3	92.05
Average Assets	221.0	365.7	97.00	346.4	97.74	331.7	97.90	303.4	94.58
Average Managed Securitised Assets (OBS)	0.0	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00
Average Interest-Bearing Liabilities	178.5	295.4	78.36	281.2	79.35	273.6	80.76	247.6	77.18
Average Common equity	30.6	50.6	13.42	47.7	13.46	43.3	12.78	37.4	11.66
Average Equity	30.6	50.6	13.42	47.7	13.46	43.3	12.78	37.4	11.66
Average Customer Deposits	1.8	3.0	0.80	3.4	0.96	4.0	1.18	2.2	0.69
C. Maturities									
Asset Maturities:									
Loans & Advances < 3 months	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	1.0	0.31
Loans & Advances 3 - 12 Months	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
Loans and Advances 1 - 5 Years	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
Loans & Advances > 5 years	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
Debt Securities < 3 Months	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
Debt Securities 3 - 12 Months	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
Debt Securities 1 - 5 Years	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
Debt Securities > 5 Years	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
Interbank < 3 Months	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
Interbank 3 - 12 Months	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
Interbank 1 - 5 Years	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
Interbank > 5 Years	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
Liability Maturities:									
Retail Deposits < 3 months	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
Retail Deposits 3 - 12 Months	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
Retail Deposits 1 - 5 Years	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
Retail Deposits > 5 Years	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
Other Deposits < 3 Months	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
Other Deposits 3 - 12 Months	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
Other Deposits 1 - 5 Years	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
Other Deposits > 5 Years	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
Interbank < 3 Months	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
Interbank 3 - 12 Months	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
Interbank 1 - 5 Years	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
Interbank > 5 Years	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
Senior Debt Maturing < 3 months	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
Senior Debt Maturing 3-12 Months	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
Senior Debt Maturing 1 - 5 Years	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
Senior Debt Maturing > 5 Years	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
Total Senior Debt on Balance Sheet	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
Fair Value Portion of Senior Debt	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
Covered Bonds	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
Subordinated Debt Maturing < 3 months	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
Subordinated Debt Maturing 3-12 Months	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
Subordinated Debt Maturing 1 - 5 Year	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
Subordinated Debt Maturing > 5 Years	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
Total Subordinated Debt on Balance Sheet	6.0	10.0	2.65	10.0	2.82	10.0	2.95	10.0	3.12
Fair Value Portion of Subordinated Debt	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
D. Equity Reconciliation									
1. Equity	30.3	50.2	13.32	51.0	14.39	46.2	13.64	41.5	12.94
2. Add: Pref. Shares and Hybrid Capital accounted for as Equity	0.0	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00
3. Add: Other Adjustments	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
4. Published Equity	30.3	50.2	13.32	51.0	14.39	46.2	13.64	n.a.	-
E. Fitch Eligible Capital Reconciliation									
1. Total Equity as reported (including non-controlling interests)	30.3	50.2	13.32	51.0	14.39	46.2	13.64	41.5	12.94
2. Fair value effect incl in own debt/borrowings at fv on the B/S - CC only	0.0	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00
3. Non-loss-absorbing non-controlling interests	0.0	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00
4. Goodwill	0.0	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00
5. Other intangibles	0.0	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00
6. Deferred tax assets deduction	0.0	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00
7. Net asset value of insurance subsidiaries	0.0	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00
8. First loss tranches of off balance sheet securitizations	0.0	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00
9. Fitch Core Capital	30.3	50.2	13.32	51.0	14.39	46.2	13.64	41.5	12.94
10. Eligible weighted Hybrid capital	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-
11. Government held Hybrid Capital	0.0	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00	0.0	0.00
12. Fitch Eligible Capital	n.a.	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-	n.a.	-

Exchange Rate

USD1 = TND1.65480

USD1 = TND1.55060

USD1 = TND1.49930

USD1 = TND1.43790

The ratings above were solicited by, or on behalf of, the issuer, and therefore, Fitch has been compensated for the provision of the ratings.

ALL FITCH CREDIT RATINGS ARE SUBJECT TO CERTAIN LIMITATIONS AND DISCLAIMERS. PLEASE READ THESE LIMITATIONS AND DISCLAIMERS BY FOLLOWING THIS LINK: [HTTP://FITCHRATINGS.COM/UNDERSTANDINGCREDITRATINGS](http://fitchratings.com/understandingcreditratings). IN ADDITION, RATING DEFINITIONS AND THE TERMS OF USE OF SUCH RATINGS ARE AVAILABLE ON THE AGENCY'S PUBLIC WEB SITE AT WWW.FITCHRATINGS.COM. PUBLISHED RATINGS, CRITERIA, AND METHODOLOGIES ARE AVAILABLE FROM THIS SITE AT ALL TIMES. FITCH'S CODE OF CONDUCT, CONFIDENTIALITY, CONFLICTS OF INTEREST, AFFILIATE FIREWALL, COMPLIANCE, AND OTHER RELEVANT POLICIES AND PROCEDURES ARE ALSO AVAILABLE FROM THE CODE OF CONDUCT SECTION OF THIS SITE.

Copyright © 2014 by Fitch, Inc., Fitch Ratings Ltd. and its subsidiaries. One State Street Plaza, NY, NY 10004. Telephone: 1-800-753-4824, (212) 908-0500. Fax: (212) 480-4435. Reproduction or retransmission in whole or in part is prohibited except by permission. All rights reserved. In issuing and maintaining its ratings, Fitch relies on factual information it receives from issuers and underwriters and from other sources Fitch believes to be credible. Fitch conducts a reasonable investigation of the factual information relied upon by it in accordance with its ratings methodology, and obtains reasonable verification of that information from independent sources, to the extent such sources are available for a given security or in a given jurisdiction. The manner of Fitch's factual investigation and the scope of the third-party verification it obtains will vary depending on the nature of the rated security and its issuer, the requirements and practices in the jurisdiction in which the rated security is offered and sold and/or the issuer is located, the availability and nature of relevant public information, access to the management of the issuer and its advisers, the availability of pre-existing third-party verifications such as audit reports, agreed-upon procedures letters, appraisals, actuarial reports, engineering reports, legal opinions and other reports provided by third parties, the availability of independent and competent third-party verification sources with respect to the particular security or in the particular jurisdiction of the issuer, and a variety of other factors. Users of Fitch's ratings should understand that neither an enhanced factual investigation nor any third-party verification can ensure that all of the information Fitch relies on in connection with a rating will be accurate and complete. Ultimately, the issuer and its advisers are responsible for the accuracy of the information they provide to Fitch and to the market in offering documents and other reports. In issuing its ratings Fitch must rely on the work of experts, including independent auditors with respect to financial statements and attorneys with respect to legal and tax matters. Further, ratings are inherently forward-looking and embody assumptions and predictions about future events that by their nature cannot be verified as facts. As a result, despite any verification of current facts, ratings can be affected by future events or conditions that were not anticipated at the time a rating was issued or affirmed.

The information in this report is provided "as is" without any representation or warranty of any kind. A Fitch rating is an opinion as to the creditworthiness of a security. This opinion is based on established criteria and methodologies that Fitch is continuously evaluating and updating. Therefore, ratings are the collective work product of Fitch and no individual, or group of individuals, is solely responsible for a rating. The rating does not address the risk of loss due to risks other than credit risk, unless such risk is specifically mentioned. Fitch is not engaged in the offer or sale of any security. All Fitch reports have shared authorship. Individuals identified in a Fitch report were involved in, but are not solely responsible for, the opinions stated therein. The individuals are named for contact purposes only. A report providing a Fitch rating is neither a prospectus nor a substitute for the information assembled, verified and presented to investors by the issuer and its agents in connection with the sale of the securities. Ratings may be changed or withdrawn at anytime for any reason in the sole discretion of Fitch. Fitch does not provide investment advice of any sort. Ratings are not a recommendation to buy, sell, or hold any security. Ratings do not comment on the adequacy of market price, the suitability of any security for a particular investor, or the tax-exempt nature or taxability of payments made in respect to any security. Fitch receives fees from issuers, insurers, guarantors, other obligors, and underwriters for rating securities. Such fees generally vary from US\$1,000 to US\$750,000 (or the applicable currency equivalent) per issue. In certain cases, Fitch will rate all or a number of issues issued by a particular issuer, or insured or guaranteed by a particular insurer or guarantor, for a single annual fee. Such fees are expected to vary from US\$10,000 to US\$1,500,000 (or the applicable currency equivalent). The assignment, publication, or dissemination of a rating by Fitch shall not constitute a consent by Fitch to use its name as an expert in connection with any registration statement filed under the United States securities laws, the Financial Services and Markets Act 2000 of the United Kingdom, or the securities laws of any particular jurisdiction. Due to the relative efficiency of electronic publishing and distribution, Fitch research may be available to electronic subscribers up to three days earlier than to print subscribers.

ECHELLE DE NOTATION NATIONALE TUNISIENNE

NOTES COURT TERME (échéance inférieure à 12 mois)	
F1+(tun) F1(tun)	Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est la plus forte, comparativement aux autres entités émettrices de dette dans le pays. Dans le cas où les émetteurs présentent une solvabilité particulièrement forte, un signe "+" peut compléter la note F1.
F2(tun)	Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est satisfaisante, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Cependant, la marge de sécurité est moins importante que pour les créances notées F1.
F3(tun)	Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est adéquate, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Toutefois cette aptitude au paiement en temps et en heure est plus sensible aux évolutions défavorables des conditions économiques et financières que pour les créances notées dans les catégories supérieures.
B(tun)	Créances pour lesquelles il existe une incertitude quant à l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts par rapport aux autres entités émettrices dans le pays. Cette aptitude au paiement en temps et en heure est très sensible aux évolutions défavorables des conditions économiques et financières.
C(tun)	Créances pour lesquelles il existe une forte incertitude quant à l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts par rapport aux autres entités émettrices dans le pays. Cette aptitude au paiement en temps et en heure repose exclusivement sur la persistance de conditions économiques et financières favorables.
D(tun)	Créances dont le défaut de paiement est constaté ou imminent.
NOTES LONG TERME (échéance supérieure à 12 mois)	
AAA(tun)	Créances auxquelles on attribue la note la plus élevée. L'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est la plus forte, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Cette note est habituellement attribuée aux émissions de l'Etat ou garanties par lui.
AA+(tun) AA(tun) AA-(tun)	Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est très forte, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Le risque de défaut lié à ces créances ne présente pas de différence significative avec celui des créances notées "AAA". Les signes "+" et "-" marquent des nuances de qualité.
A+(tun) A(tun) A-(tun)	Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est forte, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Cependant, une évolution défavorable des conditions économiques pourrait affecter cette aptitude dans une plus large mesure que pour les créances des catégories supérieures. Les signes "+" et "-" marquent des nuances de qualité.
BBB+(tun) BBB(tun) BBB-(tun)	Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est adéquate, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Cependant, une évolution défavorable des facteurs d'exploitation ou des conditions économiques et financières pourrait affecter cette aptitude dans une plus large mesure que pour les créances notées dans les catégories supérieures. Les signes "+" et "-" marquent des nuances de qualité.
BB+(tun) BB(tun) BB-(tun)	Créances pour lesquelles il existe une incertitude quant à l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. L'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts reste sensible à l'évolution défavorable des facteurs d'exploitation ou des conditions économiques et financières. Les signes "+" et "-" peuvent être utilisés pour marquer des nuances de qualité.
B+(tun) B(tun) B-(tun)	Créances pour lesquelles il existe une forte incertitude quant à l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Le principal et les intérêts sont pour le moment payés en temps et en heure, mais la marge de sécurité est faible et dépend d'une persistance de conditions économiques et financières favorables. Les signes "+" et "-" marquent des nuances de qualité.
CCC+(tun) CCC(tun) CCC-(tun) CC(tun) C(tun)	Créances pour lesquelles la possibilité d'un défaut de paiement est perceptible, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Le paiement en temps et en heure du principal et des intérêts repose exclusivement sur la persistance de conditions économiques et financières favorables. Les signes "+" et "-" dans la catégorie de notes CCC marquent des nuances de qualité.
DDD(tun) DD(tun) D(tun)	Créances dont le défaut de paiement est constaté.

Mise sous surveillance : La mise sous surveillance d'une note a pour objet de signaler aux investisseurs qu'il existe une forte possibilité de changement de cette note et d'indiquer le sens probable de ce changement : la surveillance est qualifiée de " positive " pour signaler la possibilité d'un relèvement de la note, de " négative " pour indiquer un abaissement probable. La mise sous surveillance a vocation à être temporaire.

2 - 2 - 15 – Organisation de la représentation des porteurs des obligations

Les obligataires peuvent se réunir en Assemblée Spéciale laquelle Assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires.

L'Assemblée Générale Spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'Assemblée Générale Spéciale des obligataires et à son représentant. Le représentant de l'Assemblée Générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

2 - 2 - 16 – Fiscalité des titres

Les intérêts annuels des obligations de cet emprunt seront soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi N°96-113 du 30/12/1996, portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%.

Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

Conformément à l'article 39 du code de l'IRPP et de l'IS, sont déductibles du revenu imposable des personnes physiques les intérêts perçus par le contribuable au cours de l'année au titre des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques, ou de la Caisse d'Epargne Nationale de Tunisie ou au titre d'emprunts obligataires émis à partir du premier janvier 1992 dans la limite d'un montant annuel de 1500 dinars sans que ce montant n'excède 1000 dinars pour les intérêts provenant des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques et auprès de la Caisse d'Epargne Nationale de Tunisie.

2 - 3 – Renseignements généraux

2 - 3 - 1 – Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt « **CIL 2014/2** » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par la Compagnie Générale d'Investissement « CGI », Intermédiaire en Bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner la quantité souscrite par ce dernier.

2 - 3 - 2 – Marché des titres

Il existe à fin octobre 2014, 9 emprunts obligataires en cours émis par l'émetteur qui sont cotés sur le marché obligataire sur 17 lignes de cotation.

Il s'agit de :

- CIL 2008 emprunt subordonné (10 ans avec 5 années de franchise, 7,25% et/ou TMM + 1,50%) ;
- CIL 2009/3 (5 ans, 5,25% et/ou TMM+0,75%) ;
- CIL 2010/1 (5 ans, 5,25% et/ou TMM+0,75%) ;
- CIL 2010/2 (5 ans, 5,375% et/ou TMM+0,75%) ;
- CIL 2011/1 (5 ans, 5,50% et/ou TMM+0,75%) ;
- CIL 2012/1 (5 ans, 6,0% et/ou TMM+1,25%) ;
- CIL 2012/2 (5 ans, 6,5% et/ou TMM+1,75%) ;
- CIL 2013/1 selon 2 catégories : catégorie A d'une durée de 5 ans et un taux d'intérêt de 7% ou TMM+1,50% brut par an et une catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce et un taux d'intérêt de 7,25% brut par an ;
- CIL 2014/1 (5 ans, 7,2% et/ou TMM+1,90%).

La Compagnie Internationale de Leasing « CIL », s'engage à charger l'intermédiaire en bourse, la Compagnie Générale d'Investissement « CGI » de demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission de l'emprunt « CIL 2014/2 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

2 - 3 - 3 – Prise en charge des obligations par la STICODEVAM

La Compagnie Internationale de Leasing « CIL » s'engage dès la clôture de l'emprunt « CIL 2014/2 » à entreprendre les démarches nécessaires auprès de la STICODEVAM en vue de la prise en charge des titres souscrits.

2 - 3 - 4 – Tribunaux compétents en cas de litige

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

BULLETINS DE SOUSCRIPTION

SOCIETE « CIL S.A. »

Société Anonyme au capital de 25 000 000 dinars

Siège social : 16, Avenue Jean Jaurès -Tunis

RC N° B1129231997 à Tunis

Objet Social : Effectuer des opérations de leasing portant sur les biens à usage industriel, professionnel, meubles et immeubles.

La CIL est notée BBB-(tun) à long terme avec perspective négative et F3 (tun) à court terme par l'agence de notation FITCH RATING le 14 mars 2014.

EMPRUNT OBLIGATAIRE « CIL 2014/2 »

de 15 000 000 Dinars divisé en 150 000 obligations susceptible d'être porté à 20 000 000 Dinars divisé en 200 000 obligations de 100 DT chacune

Emis par appel public à l'épargne

Durée	Taux d'intérêt	Amortissement annuel
5 ans	7,60%	Constant par 1/5 à partir de la 1 ^{ère} année

La présente émission de la CIL a reçu la note BBB- (tun) par l'agence de notation FITCH RATINGS en date du 21 octobre 2014

Décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du 22 mai 2014

Décision du Conseil d'Administration du 25 septembre 2014

Visa du CMF n°.....

14 - 0874

07 NOV. 2014

Notice légale publiée au JORT n°137 du 15 / 11 / 2014

BULLETIN DE SOUSCRIPTION N°.....

Je (nous) soussigné (s) (Nom Prénom).....

Pièce d'identité..... Sexe (1) ☐ M ☐ F

Agissant pour le compte de Qualité.....

Nationalité..... Profession.....

Adresse.....

Déclare (ons) souscrire à (en toutes lettres).....obligations nominatives de l'emprunt « CIL 2014/2 » au taux fixe 7,60 % sur 5 ans au prix de cent (100) dinars par obligation. Les intérêts courus entre la date effective de souscription et de libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **30 janvier 2015** ces obligations portent jouissance unique en intérêts à partir du **30 janvier 2015** et sont remboursables annuellement à raison de 20 dinars par obligation à partir de la première année, soit le un cinquième de la valeur nominale majoré des intérêts annuels échus.

Je (nous) reconnais (sons) avoir reçu une copie du document de référence « CIL 2014/2 » et une copie de la note d'opération relative à l'emprunt sus indiqué et pris connaissance de leurs contenus. Sur cette base, j'ai (nous avons) accepté de souscrire au nombre et forme d'obligations ci-dessus indiqués.

Etant signalé que cette souscription ne vaut pas renonciation de ma (notre) part au recours par tous moyens pour la réparation des dommages qui pourraient résulter soit de l'insertion d'informations incomplètes ou erronées, soit d'une omission d'informations dont la publication aurait influencé ma (notre) décision de souscrire.

En vertu de tout ce qui précède, je (nous) verse (ons) (1) :

- en espèces.....
- par chèque n°..... du tiré sur Agence.....
- par virement en date du effectué sur mon (notre) compte n°.....ouvert à

la somme de (en toutes lettres) représentant le montant des obligations souscrites, soit (1) :obligations à taux fixe (7,60%).

Je (nous) désire (ons) que les titres souscrits soient déposés chez en gestion (2) ☐ libre ☐ comptes gérés

Fait en double exemplaires dont un en ma (notre) possession, le second servant de souche

A Tunis, le.....

Signature (3)

(1) Remplir la ligne appropriée (2) Cocher la case correspondante

(3) Faire précéder la signature de la mention manuscrite « Lu et Approuvé »



SOCIETE « CIL S.A. »

Société Anonyme au capital de 25 000 000 dinars

Siège social : 16, Avenue Jean Jaurès -Tunis

RC N° B1129231997 à Tunis

Copie

Objet Social : Effectuer des opérations de leasing portant sur les biens à usage industriel, professionnel, meubles et immeubles.**La CIL est notée BBB-(tun) à long terme avec perspective négative et F3 (tun) à court terme par l'agence de notation FITCH RATING le 14 mars 2014.****EMPRUNT OBLIGATAIRE « CIL 2014/2 »****de 15 000 000 Dinars divisé en 150 000 obligations susceptible d'être porté à 20 000 000 Dinars divisé en 200 000 obligations de 100 DT chacune****Emis par appel public à l'épargne**

Durée	Taux d'intérêt	Amortissement annuel
5 ans	7,60%	Constant par 1/5 à partir de la 1 ^{ère} année

La présente émission de la CIL a reçu la note BBB- (tun) par l'agence de notation FITCH RATINGS en date du 21 octobre 2014

Décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du 22 mai 2014

Décision du Conseil d'Administration du 25 septembre 2014

Visa du CMF n°.....

N° 14 - 0874

07 NOV. 2014

Notice légale publiée au JORT n°137 du 15 / 11 / 2014

BULLETIN DE SOUSCRIPTION N°.....

Je (nous) soussigné (s) (Nom Prénom).....

Pièce d'identité..... Sexe (1) ☐ M ☐ F

Agissant pour le compte de Qualité.....

Nationalité..... Profession.....

Adresse.....

Déclare (ons) souscrire à (en toutes lettres).....obligations nominatives de l'emprunt « CIL 2014/2 » au taux fixe 7,60 % sur 5 ans au prix de cent (100) dinars par obligation. Les intérêts courus entre la date effective de souscription et de libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **30 janvier 2015** .ces obligations portent jouissance unique en intérêts à partir du **30 janvier 2015** et sont remboursables annuellement à raison de 20 dinars par obligation à partir de la première année, soit le un cinquième de la valeur nominale majoré des intérêts annuels échus.

Je (nous) reconnais (sons) avoir reçu une copie du document de référence « CIL 2014/2 » et une copie de la note d'opération relative à l'emprunt sus indiqué et pris connaissance de leurs contenus. Sur cette base, j'ai (nous avons) accepté de souscrire au nombre et forme d'obligations ci-dessus indiqués.

Etant signalé que cette souscription ne vaut pas renonciation de ma (notre) part au recours par tous moyens pour la réparation des dommages qui pourraient résulter soit de l'insertion d'informations incomplètes ou erronées, soit d'une omission d'informations dont la publication aurait influencé ma (notre) décision de souscrire.

En vertu de tout ce qui précède, je (nous) verse (ons) (1) :

- en espèces.....
- par chèque n°..... du tiré sur Agence.....
- par virement en date du effectué sur mon (notre) compte n°.....ouvert à

la somme de (en toutes lettres) représentant le montant des obligations souscrites, soit (1) :obligations à taux fixe (7,60%).

Je (nous) désire (ons) que les titres souscrits soient déposés chez en gestion (2) ☐ libre ☐ comptes gérés

Fait en double exemplaires dont un en ma (notre) possession, le second servant de souche

A Tunis, le.....

Signature ⁽³⁾

(1) Remplir la ligne appropriée (2) Cocher la case correspondante

(3) Faire précéder la signature de la mention manuscrite « Lu et Approuvé ».